

## **DES TALUS ARBORES AUX HAIES BOCAGERES : DES DYNAMIQUES DE PENSEES DU PAYSAGE INSPIRATRICES DE POLITIQUES PUBLIQUES.**

Yves Luginbühl\*, Monique Toublanc\*\*

\*Agronome et géographe, directeur de recherche à l'UMR LADYSS, CNRS,

\*\*Sociologue et paysagiste, maître de conférences à l'ENSP.

### **Résumé**

La communication proposée s'inscrit dans plusieurs des axes thématiques du colloque, mais principalement dans l'axe 1, " L'évaluation des politiques publiques ". Elle a pour objectif d'explicitier les manières dont l'évolution de la pensée d'un objet de nature, le végétal en l'occurrence, a influé sur l'élaboration de politiques publiques, celle du maintien et de la reconstruction du bocage. Elle s'appuie sur plusieurs recherches conduites depuis 1997 en interdisciplinarité avec des agronomes et des écologues, mais concerne davantage le champ de la géographie et de la sociologie, disciplines des auteurs de la communication.

Les conséquences sur les paysages de la rationalisation des exploitations agricoles en vue d'une meilleure productivité du travail et de l'espace sont désormais connues dans leurs grandes lignes : agrandissement du parcellaire, disparition d'une quantité considérable de haies et talus, qui ont incité les pouvoirs publics à mettre en oeuvre des politiques de reconstitution du bocage. Les effets paysagers de la modernisation de l'agriculture et les discours qui les accompagnent ont marqué les représentations sociales du paysage ; celles-ci accordent à la nature une place de plus en plus grande alors que le modèle campagnard de la paysannerie tend à s'estomper, sans toutefois s'effacer complètement. Cette évolution se traduit d'une part dans le langage utilisé par les acteurs sociaux et d'autre part dans la teneur des politiques publiques mises en oeuvre.

La communication se propose ainsi d'analyser les interactions entre les langages technique, politique, scientifique et social utilisé pour décrire et commenter la dynamique des paysages de " bocage " et ces politiques qui ont mobilisé des modèles d'assemblages de végétaux en vue de constituer des haies nouvelles. Ces interactions ne sont en effet pas neutres, elles révèlent les liens qui s'établissent entre les manières de penser les objets de nature utilisés dans ces politiques, les formes que la technique leur donne et le contexte économique et social dans lequel elles s'inscrivent. Elles relativisent les effets des politiques au regard des modes de pensée contemporaine de la nature, mise en évidence à travers un dispositif d'enquêtes auprès des acteurs institutionnels, techniques et la société civile. En effet, pour nommer les talus arborés, les émondes, les diverses strates végétales, et les haies bocagères, il existe des termes ayant des sens précis ; ceux-ci sont différents selon les acteurs (monde politique, monde scientifique et technique, société " ordinaire "), qui les utilisent selon des objectifs, des stratégies et des usages qui leur sont propres. La dynamique qui marque ces interactions est en même temps révélatrice de l'évolution des cultures de la nature qui se traduisent dans la matérialité des paysages. La communication aura également pour objectif de préciser cette diversité des langages et de révéler les emprunts mutuels d'un milieu social à l'autre et leurs modes d'influence sur la formulation des politiques.

La période à laquelle cette communication se réfère concerne surtout les 5 dernières décennies, mais le langage relatif à ces objets de nature et ces politiques trouve des racines dans des époques antérieures que l'exposé fera resurgir. La communication s'appuiera sur des supports iconographiques et textuels issus de la production artistique et populaire.

Toute politique publique a pour origine un fait qui constitue un problème pour la société et auquel il apparaît nécessaire de remédier. Le constat du problème et sa formulation sont liés à la manière dont certains groupes sociaux, plus ou moins proches de la sphère de l'Etat ou

d'une institution publique, se représentent le fait : une représentation dépendant du rapport pratique et abstrait qu'ils ont avec l'objet et qu'ils vont extrapoler à la société. En l'occurrence, ici, s'agissant de la politique publique de reconstitution du bocage, l'objet c'est le bocage, et le fait, ce sont les transformations importantes, si ce n'est radicales, connues par ce paysage depuis une cinquantaine d'années. Le bocage renvoie non seulement à une forme particulière d'organisation et de structuration de l'espace, mais également au végétal, qui entre pour une grande part dans cette organisation. Cet objet, le végétal - et en particulier l'arbre - a vu, dans les décennies antérieures, ses représentations évoluer, sous l'influence d'idéologies diverses dont les idéologies écologiques et paysagistes.

Au cœur de ces évolutions, le langage joue un rôle essentiel : il identifie des objets auxquels correspondent des formes particulières et il exprime des symboles qui ne sont pas qu'esthétiques mais aussi sociaux et culturels. En effet, ceux-ci peuvent renvoyer à des groupes professionnels, à des types d'économie ou encore à des modes de fonctionnement écologique. Ces symboles sont construits par des mots attachés aux objets auxquels ils donnent sens ; et il n'est pas anodin pour la société qu'un terme ou une expression soient liés à une forme particulière du paysage. Dans le débat autour de l'évolution du paysage et en particulier du bocage, partisans et adversaires du maintien ou de la reconstitution du bocage utilisent leurs propres langages qui renvoient à une conception du paysage, de l'agriculture ou même du monde.

L'évolution de ces langages, des années 60 à nos jours, révèle des transformations dans l'histoire de la pensée du paysage et de la nature ayant pour corollaire des modifications dans les manières de les aménager. Le bocage, ce paysage structuré par des haies bordant les champs, décrit depuis longtemps par les grands géographes, n'échappe pas à cette règle : il est particulièrement instructif pour mettre en lumière l'évolution du langage qui est associé au paysage et celle des politiques qui le transforment. À travers cette double évolution qui témoigne en même temps d'oppositions, voire de vifs conflits sociaux, on peut saisir les transformations du paysage contemporain, lesquelles laissent apparaître un changement social profond. La dualité de l'évolution sémantique et politique qui se lit dans les différentes prises de position sociales sur la question du bocage est marquée par trois périodes successives exprimant l'évolution parallèle des approches scientifiques et des représentations de l'arbre et du paysage. La première période est celle de la négation du paysage, qui pourrait être celle de la nécessaire table rase qu'exige le progrès technique et économique ; la seconde période s'ouvre avec l'émergence du paysage sur la scène sociale et une première approche où la question du bocage est segmentée et centrée sur l'arbre, seul ou en groupements : le bocage n'est alors qu'un rassemblement de lignes d'arbres, sans considération de son fonctionnement global ; la dernière période instaure le fonctionnement systémique du bocage et l'arbre disparaît au profit d'un ensemble plus complexe où les processus écologiques s'articulent avec les processus sociaux.

### **1<sup>ère</sup> période : le bocage, un obstacle à la modernisation du paysage.**

Ce titre appelle deux remarques. D'abord, il est volontairement biaisé puisqu'il sous-entend que le paysage est le territoire de l'agriculture, alors que pendant cette période, il est hors de question, dans le monde agricole, de concevoir le paysage comme l'œuvre de la paysannerie ; celui-ci est encore une préoccupation propre au monde bourgeois. Ensuite, ce titre exprime la représentation que la société se faisait du bocage à cette époque : une structure paysagère alors considérée comme une marque des archaïsmes de la campagne, et donc contraire à la rationalisation de l'agriculture.

En effet, dans les années 1950, les territoires de bocage, comme d'autres territoires tels les terrasses, les zones humides etc., correspondant à des modes de valorisation « traditionnels »

de l'espace par l'agriculture, sont soit l'objet de transformations radicales (liées ou non à l'agriculture), soit abandonnés – voués à la friche ou au reboisement – car ils ne répondent plus aux projets de la société française. Dans ce contexte, les territoires bocagers sont dépréciés et synonymes d'archaïsme au point d'être arasés dans de nombreuses régions où l'agriculture a évolué vers des systèmes intensifs et productivistes. À cette époque, les territoires ordinaires, ne sont pas considérés comme des paysages : le bocage n'échappe pas à cette tendance ; le paysage est encore attaché à des espaces pittoresques, sublimes ou remarquables que ne marquent pas les activités sociales et en particulier l'agriculture.

La politique de modernisation de l'agriculture, qui conduira à ce que certains ont dénommé la seconde révolution agricole, fustige donc tout ce qui fait obstacle à sa mise en œuvre ; les termes utilisés sont puisés dans le registre du progrès et ont un sens positif pour l'agriculture : modernisation, rationalisation, mécanisation, amélioration, efficacité. En écho à ces différents termes, un langage et des notions appropriés à l'espace, sont employés : regroupement rationnel des parcelles, remodelage spatial, autrement dit remembrement. Pour ses protagonistes, le remembrement avait pour objectif unique de favoriser la rentabilité du travail agricole. Au cours de cette première période, il ne s'est jamais fait en fonction du milieu naturel, mais selon la distribution des terres et leur qualité agronomique, soit leur capacité à produire. Le terme qui n'est évidemment pas nouveau est sans doute celui qui va peu à peu cristalliser les oppositions et contribuer à la naissance d'un courant de pensée adverse utilisant un vocabulaire particulier. Certes, ce mouvement n'était également pas tout à fait nouveau. Il existait déjà ; en réalité, les membres des premières associations en faveur de la protection des paysages avaient commencé à dénoncer les effets du remembrement, mais ce courant était au demeurant assez marginal et son argumentaire fondamentalement esthétique ; comme pouvait l'être le discours de la SPPEF (Société pour la Protection du Paysage et de l'Esthétique de la France), fondée en 1901 par Charles Bauquier, député du Doubs et où militaient des artistes et des écrivains. Il se retrouve d'ailleurs dans les argumentaires des protagonistes de la loi de 1906 sur la protection des sites et monuments naturels qui sera abrogée en 1930 pour céder la place à la loi sur les sites classés et inscrits. Jusqu'à la fin des années 1960, ce discours est le seul qui reste associé à la protection des paysages. Mais s'il est construit sur une nostalgie esthétisante de la tradition, en droite ligne des conceptions des mouvements de la France Pittoresque du XIX<sup>ème</sup> siècle, il se cantonne à une approche formelle et ne repose pas sur l'élaboration d'un système de pensée du paysage conjuguant des arguments d'ordre écologique, social ou économique.

L'opposition à la politique de modernisation de l'agriculture, par le biais de la critique des effets du remembrement, est pour ainsi dire aussi radicale que l'est cette politique, qui, dans cette période, repose sur une idéologie de la table rase, que l'on retrouve d'ailleurs dans d'autres domaines, comme ceux de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire en général. Les travaux connexes que nécessite l'agrandissement des parcelles rassemblées, objectif du remembrement, sont totalement dénués d'une quelconque préoccupation vis-à-vis du milieu naturel, de son intérêt faunistique ou floristique : les remembrements réalisés dans cette période sont d'ailleurs considérés a posteriori par les agriculteurs d'aujourd'hui comme des actes « exagérés ». L'idéologie du progrès agricole qui s'est répandue massivement dans une grande part des régions de bocage était arc-boutée sur des certitudes et n'intégrait pas les notions comme celles de précaution ou de doute : il est vrai que, dans les années 1950, de nombreux paysans commençaient à mal vivre la petitesse et la dispersion des parcelles, ainsi que la nécessité d'entretenir les arbres des haies, les talus et les fossés. Cet entretien découlait des anciennes corvées médiévales et l'entrée de l'agriculture dans l'ère du progrès social et économique impliquait l'éradication de ces coutumes archaïques ; cela permettait au paysan de devenir agriculteur.

Cependant, cette idéologie de la table rase n'a pas été générale et efficace dans toutes les régions de bocage : certaines d'entre elles ont conservé un maillage de haies assez dense. Ce n'était toutefois certainement pas pour des raisons esthétiques ou « paysagères » que certains propriétaires et paysans s'opposaient au remembrement (et ce faisant, conservaient des haies), mais certainement pour d'autres raisons : comme l'attachement à des terres héritées, ou bien un sentiment d'aliénation de la propriété, ou encore la crainte de voir un autre, un voisin ou un membre d'une famille avec laquelle on entretenait des relations tendues, cultiver cette terre-là ; peu importait que les superficies récupérées à l'issue du remembrement soient identiques à celles possédées initialement. Les conflits entre partisans et adversaires du remembrement, dans le milieu même des agriculteurs et des ruraux, ont été sans doute plus nombreux que l'on pourrait le croire<sup>1</sup>, mais ils n'avaient pas pour ressort la conservation du paysage de bocage. Ils opposaient souvent des groupes de ruraux, propriétaires fonciers ou agriculteurs dans des luttes mettant en cause les « gros » et les « petits » ou d'anciens maîtres de domaines à leurs anciens métayers.

Finalement, pendant cette première période qui prépare l'avènement du discours et de la nouvelle politique en faveur de la reconstitution du bocage, le paysage est pratiquement absent des discours et ne semble donc pas être un enjeu ; il est uniquement présent à la marge et n'a pas d'incidence sur les transformations de l'espace ou sur le contenu et l'évolution des politiques. Les langages qui sont mobilisés restent assez pauvres et radicaux, opposant la modernité à la tradition ou à l'archaïsme.

## **2<sup>ème</sup> période : la mise en place de la politique de reconstitution du bocage**

Cette période est beaucoup plus riche en croisements multiples d'arguments et de langages, elle révèle l'émergence d'une pensée du paysage et de la nature qui mobilise une multitude de mots ou d'expressions renvoyant à des symboles davantage élaborés et à des réflexions plus poussées. Il est inutile de revenir sur cette période de la fin des années 1960 où apparaît une nouvelle pensée de la nature – certes en germes depuis longtemps – mais surtout du paysage. On rappellera seulement que les protagonistes de l'introduction du paysage dans l'aménagement du territoire ont participé à la diffusion d'une nouvelle idéologie qui, d'une part, affirmait la rupture avec celle de la table rase, décidait donc de prendre en compte le paysage existant et d'autre part, prônait le développement de méthodes qualitatives fondées sur des analyses sensibles. Mais par ailleurs, ce milieu qui reste dans un premier temps assez restreint à quelques scientifiques, plasticiens et paysagistes, n'est pas le seul à tenter de renverser le mouvement. Parallèlement, le milieu associatif, sur la lancée du courant de la période précédente, s'empare d'une partie des arguments que la nouvelle sensibilité sociale à l'environnement développe pour construire un discours en faveur de la modification de la politique agricole, arguant notamment de ses impacts négatifs sur les territoires ruraux ; à propos du bocage, c'est la politique de remembrement qui est stigmatisée.

A cet égard, les premiers arguments en faveur de la défense du paysage de bocage reposent sur l'idée qu'un paysage ouvert, tel celui de la Beauce par exemple, présente moins de qualités paysagères que le bocage où l'arbre est présent. L'arbre concentre ainsi une symbolique puissante qui met à mal l'idéologie de la table rase : un paysage comportant des arbres est aux yeux de la majorité de la population nécessairement plus agréable à la vue

---

<sup>1</sup> Ces conflits ont pu être remarqués lors des diverses enquêtes réalisées autant en Bretagne (Côtes d'Armor, Finistère et Ille-et-Vilaine) que dans le Champsaur (Isère) ou dans le Boischaut (Indre) : il s'agissait de conflits parfois violents, où la force publique fut requise pour contraindre des habitants d'une commune opposés au remembrement à ne plus se coucher devant les bulldozers venus araser les haies. Mais il n'était pas question de qualité paysagère.

qu'un paysage dénudé : « *s'il n'y a pas d'arbres, c'est le vrai désert* », (un habitant non agriculteur d'une région de bocage).

Effectivement, le discours social qui s'est emparé de la nouvelle sensibilité aux questions d'environnement assimile très rapidement l'arbre et la végétation en général à la nature : « *Les haies, c'est le parfum de la nature* », « *C'est un morceau de nature dans une campagne rationalisée* », « *la nature, on devrait essayer de la conserver un peu ; ça donnerait un peu de sérénité* » (citations d'habitants non-agriculteurs).

Les haies et les arbres constituent ainsi des éléments de nature ayant une valeur symbolique dans l'inconscient collectif. Mais cette valeur symbolique dépasse, à cette époque marquée par la naissance d'une conscience collective environnementale, le sens strictement et immédiatement « paysager » (au sens restrictif du terme, c'est-à-dire ici réduit à sa dimension esthétique). Si certains milieux sociaux estiment que le paysage de bocage est plus agréable, plus « beau » qu'un paysage de champs ouverts, c'est aussi pour d'autres raisons qui posent d'ailleurs la question de la signification du terme « paysage » : c'est notamment parce que les paysages de champs ouverts renvoient à une agriculture estimée (parfois à tort sans doute) plus productiviste et davantage liée aux grands marchés agroalimentaires. Derrière le paysage de champs ouverts, certains milieux sociaux voient des systèmes économiques qu'ils rejettent et dans lesquels ils ne souhaitent pas se retrouver. Le bocage, d'une manière caricaturale, renvoie davantage à la paysannerie censée produire une alimentation de meilleure qualité, plus « naturelle ». Sa disparition signe aussi la fin d'une civilisation agraire séculaire.

Ces assimilations d'ordre symbolique peuvent apporter un éclairage, une première clé de compréhension des formes que vont prendre, tout du moins au début, les politiques de « compensation » des effets du remembrement. C'est ainsi qu'au début des années 1970, on voit s'amorcer des modifications dans la conception et la conduite de la politique de remembrement visant à réduire, à « compenser » ses conséquences paysagères. Le ministère de l'Agriculture et les milieux professionnels de la production agricole insistent souvent sur le fait que le remembrement consiste strictement en l'échange et la redistribution des parcelles qui ne sont pas responsables en tant que tels de la disparition du bocage : ce sont les travaux connexes, c'est-à-dire les travaux destinés à permettre l'exploitation du nouveau parcellaire qui entraînent la suppression de haies, de chemins, l'arasement de talus, la création d'une nouvelle voirie et d'un nouveau réseau de fossés pour le drainage et l'irrigation et qui donc bouleversent le paysage. Il est tout à fait symptomatique que les tenants de la modernisation de l'agriculture mettent souvent l'accent sur cette signification du remembrement, comme s'il s'agissait de le dédouaner d'une responsabilité dans la transformation des paysages. Mais chez les opposants, au contraire, le remembrement est perçu comme une menace pour le paysage bocager. En tout cas, ce sont ces arguments qui ont pesé sur l'évolution de la pratique du remembrement et qui ont instauré la politique de reconstitution du bocage. À l'origine de celle-ci, il faut donc évoquer le « traumatisme » que représentent, pour la population rurale, les modifications sans précédent des espaces ruraux soumis au remembrement des années 1960 : « *Il fallait reconforter les esprits des personnes qui avaient été choquées par l'importance des destructions de haies et de bosquets* » (citation d'un technicien de DDAF).

Cela explique d'ailleurs que dans les politiques de reconstitution du bocage, pendant longtemps, le principal objectif n'était pas tant le choix des essences ou l'implantation des haies que la replantation d'arbres ou de végétaux. Dans les quelques premières années de la mise en œuvre de cette politique, l'Etat, représenté localement par les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) procède par le biais de subventions à des replantations ; or, ce qui est manifeste ici, c'est la convergence entre la politique de replantations et la politique forestière. On peut d'ailleurs s'interroger sur les limites de la compétence « paysagère » des DDAF qui semblent bien n'avoir eu comme référence pour la

plantation que celle des forestiers. Les premières replantations qui ont lieu, notamment dans les départements les plus touchés par les effets du remembrement comme les Côtes d'Armor, sont ainsi des plantations de résineux, conformes à la politique forestière de l'époque et à la culture technique des forestiers : on replante des thuyas, des cyprès de Leiland et de Lawson et des épicéas Sitka. Les termes utilisés, « bandes boisées », « rideaux boisés », « plantation en plein »<sup>2</sup> traduisent en fait la collusion entre la politique de replantations et la politique forestière dont l'objectif est de produire du bois. La politique de replantation s'exerce par ailleurs uniquement dans les communes remembrées, comme si l'arasement des haies et des talus n'avait lieu que dans ces communes, ce qui n'est évidemment pas le cas. Elle se pose comme une compensation aux impacts des travaux connexes du remembrement (cf. supra). Elle recommande l'utilisation d'essences à croissance rapide et les plantations se font à plat, c'est-à-dire sans talus.

L'argumentaire développé dans cette première phase de la période est centré sur des objectifs qui n'ont rien encore de très « paysager » (au sens restrictif du terme, c'est-à-dire esthétique) : pour défendre l'idée de replanter auprès des agriculteurs, c'est la production de bois et la protection contre les vents qui sont mises en avant, tout d'abord ; s'y ajoutent assez vite la lutte contre l'érosion et le ruissellement, à la suite de l'événement météorologique de la baie de Saint-Brieuc en 1973, où, lors d'un orage, un lotissement situé dans le bas de la pente du coteau de Languieux est inondé et envahi par la boue entraînée par les eaux de ruissellement. La motivation paysagère n'est pas encore vraiment présente de la part du maître d'œuvre de la politique. Ces replantations sont d'ailleurs complètement déconnectées du réseau existant et tranchent par leur composition et leur morphologie avec les haies (émondées ou non) de feuillus.

Cette première phase prend fin en 1979, lorsque d'une part, les acteurs de la politique de replantation au niveau national, et d'autre part, l'Institut de Développement Forestier (IDF) convergent vers une nouvelle forme de replantation qui inaugure la haie plantée sur un film plastique (mulch), faite de plusieurs strates (arbusive et arborée) et constituée d'une grande diversité d'essences ornementales et champêtres. Ce modèle de haie, mis au point et expérimenté par un ingénieur en agriculture, Dominique Soltner, répond à la critique des haies de résineux qui ne correspondent pas à ce que l'on s'attend communément à trouver dans le paysage de bocage, composé presque exclusivement de feuillus. En fait, et c'est sans doute là une originalité de cette politique de replantation, c'est qu'elle s'inspire presque toujours, du moins dans ses phases initiales, de politiques extérieures ; elle n'est pas vraiment autonome : ici, en l'occurrence, c'est la politique des replantations de haies dans l'espace périurbain qui est à la base de l'expérimentation : pour intégrer les lotissements qui sont réalisés massivement dans tout l'espace national et qui modifient le paysage des bourgs et villages ruraux autour des grandes villes, l'IDF propose un modèle de haie facilement réalisable avec des méthodes mécaniques (machines déroulant le film plastique et aujourd'hui, machines plantant les jeunes plants forestiers). Ce nouveau modèle s'affirme en réaction par rapport au précédent qui avait conduit au développement des haies de thuyas, d'une part dans les lotissements de maisons individuelles construits à cette époque, d'autre part à proximité du bâti agricole et des sièges d'exploitation. Des expériences ont lieu dans des communes périurbaines avec la mobilisation des habitants des lotissements pour favoriser leur appropriation et leur intégration sociales.

La politique de reconstitution du bocage s'empare donc de ce modèle qui a un fort succès pendant plusieurs années (il est encore appliqué dans certaines régions ou certaines opérations). Elle est mise en œuvre au départ par les DDAF et se conforte d'arguments paysagers : les résineux sont désormais considérés comme des végétaux qui ne sont pas

---

<sup>2</sup> Cette expression signifie reboisement de parcelles.

adaptés au paysage de bocage et sont progressivement abandonnés. L'argument paysager c'est non seulement le respect du paysage de bocage mais également la question de la « *diversité paysagère* » que les résineux ne peuvent pas assurer. Les opérations de reboisement de résineux qui se sont fortement développées dans les années 1960 à 1970 sont effectivement critiquées pour cette raison ; le « *tout résineux* » trouble la diversité paysagère, « *banalise les paysages* », « *conduit à l'uniformité du territoire* », expression qui est également utilisée pour critiquer le « *mitage* » du paysage par les pavillons, les maisons individuelles et les boisements « *en timbre poste* » réalisés dans le cadre de la politique forestière. S'ajoutent à ces raisons paysagères l'intérêt des haies pour le gibier. Manifestement, la loi de 1976 sur la protection de la nature est passée par là et a permis d'enrichir l'argumentaire des protagonistes de la replantation.

Au nom de la diversité paysagère, le modèle à composition multiple d'arbustes et d'arbres s'impose facilement, d'autant plus si les essences utilisées sont fleuries, comme dans les opérations d'urbanisation ou d'implantation des infrastructures.

Une nouvelle phase est franchie avec la loi de décentralisation de 1982. D'une part, les opérations de replantation sont désormais conduites par des institutions locales (Conseils généraux, Conseils régionaux, notamment) mais en outre, elles enrichissent leur argumentaire avec la recherche d'une revalorisation de l'image de l'agriculture dans la société française. En réponse à ceux qui clament que l'agriculture moderne et productiviste est responsable du massacre des haies et talus, il faut tenter d'offrir une image accueillante de l'agriculteur moderne : l'argumentaire esthétique est alors proposé aux agriculteurs, principalement pour embellir les sièges d'exploitation et pour masquer les bâtiments d'élevage. C'est à ce moment-là que des organismes comme les chambres d'agriculture se chargent de la promotion de ces replantations et s'emploient à mettre en place une politique « *d'embellissement des fermes* », afin d'améliorer l'image des agriculteurs. En exposant aux regards un siège d'exploitation plus amène, où peut se voir le souci de l'agriculteur d'agrémenter son cadre de vie, l'agriculteur manifeste ainsi son désir de s'intégrer dans le paysage existant et de contribuer à l'amélioration des campagnes. C'est également l'époque où une forte promotion en faveur du tourisme rural, des gîtes ruraux et des chambres d'hôte, est engagée afin de compléter les revenus de la production agricole par des apports issus de la location de maisons restaurées ou de chambres et de repas proposés à la table d'hôte. S'introduit à cette époque également une idée qui fera long feu, utilisée surtout en direction des femmes d'agriculteurs, qui étaient en fait celles qui mettaient en œuvre le tourisme rural : la plantation d'arbustes et arbres fruitiers destinés à la production de fruits utilisables par l'agricultrice pour la confection de confitures ou de conserves pour la vente aux touristes. Par ailleurs, la nécessité de planter avec une « *palette végétale régionale* » commence à s'imposer, mais cette idée n'est pas encore totalement aboutie.

En tout cas, ces divers argumentaires ont eu leurs effets et l'on a vu effectivement de nombreux sièges d'exploitation embellis par des plantations décoratives ou les chemins d'accès bordés de haies fleuries. Lorsque les plantations sont réalisées à proximité du bâti, les épouses des agriculteurs (ou agricultrices) jouent un rôle important dans le choix des végétaux : elles choisissent des arbustes à fleur pour obtenir un effet paysager « *coloré et riant* ». Certains d'entre eux sont d'ailleurs devenus des lieux de démonstration pour le milieu agricole, comme une exploitation des Côtes d'Armor où un agriculteur a été l'un des premiers à procéder à des plantations autour et à l'entrée de ses bâtiments d'exploitation pour offrir l'image d'un agriculteur moderne, ouvert aux préoccupations urbaines et soucieux de contribuer à la préservation de la nature. Son exploitation recevra de nombreux agriculteurs et agricultrices : ceux-ci, conduits par la DDAF ou la Chambre d'agriculture, viennent observer des aménagements paysagers tenus pour exemplaires.

C'est à partir de 1995 que l'argumentaire paysager de la politique de reconstitution du bocage franchit une étape supplémentaire : celle du « planter local ». Il apparaît dans la vague d'idéologies en faveur d'un renouveau des identités régionales. Les essences qui sont alors préconisées et retenues sur les listes des institutions chargées de ces replantations sont des « *essences locales* », inspirées de la végétation répandue dans la région concernée. C'est également la fin des essences fleuries, considérées alors comme « urbaines », du moins pour les haies réalisées dans l'espace agricole, alors que ces espèces décoratives subsistent pour agrémenter les sièges d'exploitation. On peut évidemment s'interroger sur le sens de ces « espèces locales », alors que dans de nombreuses régions, des espèces qui sont considérées comme locales ont été introduites, même si c'est depuis longtemps : ainsi, les cyprès de Lawson en Bretagne ou les cyprès fastigiés en Provence. Toujours est-il que cet argument du local aura son effet. Il révèle en fait une nouvelle approche des replantations par les milieux techniques qui les promeuvent : un désir de tenir compte du paysage existant et de s'y couler, de respecter ses caractéristiques, alors que les essences résineuses, puis ornementales plantées durant les deux premières phases de la politique étaient le plus souvent différentes de la végétation spontanée ou des haies déjà existantes. Ce modèle a subi récemment des variations vers une simplification de la composition des haies ; tandis qu'au début, ces haies étaient composées avec une assez grande diversité d'espèces, elles sont aujourd'hui de composition plus simple avec quelques espèces seulement. C'est pourtant aujourd'hui l'argument de la contribution à la biodiversité qui s'est rajoutée aux divers arguments utilisés jusqu'alors.

Le « *planter local* » a été fortement soutenu par le développement des actions de promotion menées par le milieu associatif et en particulier, en Bretagne, les associations qui ont mis en place un ré-apprentissage de la confection des talus et de la taille des haies. Mais ce qui semble intéressant à souligner, c'est en fait un double mouvement qui s'est produit entre le milieu associatif et les premiers programmes de recherche sur l'évolution des structures du bocage<sup>3</sup>. Dans cette période, en effet, alors que très peu nombreux étaient les acteurs qui s'intéressaient aux formes locales d'entretien de la végétation du bocage, le programme de recherche sur l'évolution des structures linéaires boisées développé par l'INRA-SAD Armorique en collaboration avec le CNRS et l'ENSP inaugure un nouvel intérêt pour les formes d'émondage des haies et leur entretien, le maintien des talus, etc. Il semble manifeste que cet intérêt émanant du milieu scientifique pour les diverses formes locales de production sociale du bocage a eu un impact important sur la perception de l'esthétique du bocage et sur les formes elles-mêmes des arbres émondés. C'est à ce moment que le vocabulaire local est exhumé : « *ragosses* », « *ragolles* », « *coupelles* », « *tassées* », etc., pour l'Ille-et-Vilaine et une partie des Côtes d'Armor, « *têtards* » pour la vallée de la Loire, etc. S'ajouteront à l'inventaire des noms d'émondes recueillis lors du programme de recherche cité précédemment ceux que collectionne un membre d'une association et d'un écomusée du Perche, passionné par ces formes d'arbres émondés. Cette nouvelle préoccupation pour l'évolution des formes locales des émondes et pour les talus qui les portent fait apparaître au grand jour un conflit esthétique entre les défenseurs des arbres émondés, qui cherchent à justifier ces formes étranges parfois par des arguments d'ordre social, écologique, technique ou plastique et ceux qui les fustigent, car elles représentent ou bien un archaïsme paysan, ou bien une forme de «  *mutilation*  » de l'arbre. En même temps, ce conflit de formes révèle des différences profondes à la fois de conception de la nature et de type d'organisation sociale entre, d'une part les arbres émondés sur talus, et de l'autre les « *haies bocagères* » que les

---

<sup>3</sup> Des programmes de recherche avaient déjà été réalisés dans les années 1960 : ils avaient conduit au colloque de Rennes (1975) sur le bocage, où avaient été présentées et discutées des recherches sur l'intérêt des haies pour l'agriculture et la protection de la nature. Mais l'analyse de la dynamique des pratiques d'entretien n'était pas au cœur du débat.

institutions replantent pour compenser les arasements qui se poursuivent. Il traduit par ailleurs un passage de l'agricole au rural.

À la fin de cette première période qui se termine autour de 1998, la politique de reconstitution du bocage ne tient finalement pas compte des formes anciennes de ce paysage. Tout se passe comme si cette politique avait entériné la fin d'une longue époque paysanne, celle des ragosses, coupelles et tassées sur talus, mises au rang d'un archaïsme et qu'elle décide de promouvoir une nouvelle ère, celle des « haies bocagères », avec une complicité bienveillante de la profession agricole<sup>4</sup>. L'enseignement que l'on peut tirer de cette période mérite cependant d'être souligné : jusqu'à l'émergence d'une nouvelle conception de la reconstitution du bocage (cf. infra), le paysage n'a été conçu que comme un agencement d'éléments formels, sans que son « fonctionnement » ni social, ni écologique, ne soit pris en compte : ce qui semble essentiel pour les institutions qui mettent en œuvre cette politique, c'est que l'on plante annuellement un « kilométrage » de haies qui paraisse, aux yeux des acteurs politiques et de la population, important (même si le chiffre est largement inférieur au nombre de kilomètres de talus et de haies arasés, ce qui est le cas). Que l'on plante sans souci des conséquences sur le ruissellement des eaux superficielles, sans préoccupation du fonctionnement écologique du paysage n'a finalement que très peu d'importance au regard des objectifs de l'agriculture elle-même. Celle-ci peut poursuivre sa route vers davantage de productivisme, même si les taux de nitrates et de pesticides ne cessent d'augmenter dans l'eau de consommation.

### **3<sup>ème</sup> période : vers un bocage territorialisé ?**

À partir de 1998 environ, s'engage une nouvelle période quant à la conception de la politique de reconstitution du bocage. Le paysage a progressivement acquis une nouvelle légitimité sociale et une nouvelle signification : il ne se réduit plus à quelques figures esthétiques. Jusqu'à cette époque, la politique s'est focalisée sur la haie replantée. Elle a le plus souvent oublié les talus, les fossés, les chemins : l'arbre n'est cependant pas la haie et la haie n'est pas le bocage. C'est un peu l'arbre qui cache le bocage. A la fin des années 1990, donc, la politique de reconstitution du bocage marque une évolution vers la prise en compte d'un « *réseau de haies* » et d'une fonctionnalité de l'ensemble du « *maillage bocager* ». Déjà, la loi « paysage » de 1993, puis la loi SRU de 2000 qui instaure les PLU, signalent la nécessité dans certaines situations paysagères de « *protéger des haies ou réseaux de haies* ». Ces textes juridiques témoignent de l'émergence d'un raisonnement différent qui prend en compte non seulement l'ensemble du territoire, mais également les diverses fonctions assurées par les éléments ou les groupes d'éléments.

Aux termes de « *maillage bocager* », ou de « *réseau de haies* » s'ajoutent ceux de « *structures linéaires* », « *continuité du réseau* », « *schéma global de plantation* », « *cohérence* », « *diagnostic global* », « *analyse territoriale* ». Le modèle que souhaite développer la politique intègre la volonté d'organiser l'espace et de rendre le paysage « *cohérent* » en conjuguant différents modes de penser, notamment ceux des géographes et des écologues : ce n'est plus la forme stricte des alignements d'arbres que la politique promeut, mais des fonctionnalités complexes et des rôles plus globaux. Les opérations ne se bornent pas à replanter des arbres ; elles cherchent à reconstruire des talus plantés ou non plantés (à partir de 1995 dans les Côtes d'Armor), à créer des bosquets, à ouvrir de nouveaux

---

<sup>4</sup> Cette affirmation ne signifie pas que tous les agriculteurs adhèrent à la mort de l'ancien paysage fait de talus et arbres émondés. Certains continuent en effet à émonder les chênes et châtaigniers et à entretenir les talus. Mais les Organisations professionnelles agricoles (quelques elles soient) ne soutiennent pas la continuité de ce système.

chemins (ou ré-ouvrir des chemins anciens disparus sous la végétation) en les plantant de part et d'autre. Certaines opérations de plantation sont effectivement corrélées à la restauration ou à l'aménagement de cheminements dont la vocation ne se limite pas à une desserte agricole. D'anciennes haies sont regarnies. Les opérations visent à constituer un maillage entre les parcelles, qualifié d'« *inter-parcellaire* » et le long du réseau viaire. Ce dernier modèle met l'accent sur l'interdépendance des éléments du bocage et des phénomènes biophysiques. En réaction à l'éparpillement qui caractérise les plantations jusqu'ici réalisées, la politique affirme la recherche d'une certaine unité. Les acteurs locaux qualifient de bocagères les haies replantées dans le cadre de ce dernier modèle (également celles qui ont été plantées dans le cadre du modèle précédent), alors qu'ils n'emploient pas le vocable « bocage » pour désigner le maillage ancien.

Les objectifs de la politique deviennent alors multiples : écologiques (maintenir la faune et la flore, en d'autres termes préserver la biodiversité), hydrologiques (agir sur le ruissellement de l'eau), climatiques (protéger les cultures et le bâti contre les vents), économiques (produire du bois de chauffage notamment sous la forme de plaquettes), cynégétique, paysagers. Il est clair que l'écologie du paysage, la géographie de l'environnement, les théories sur le paysage qui ont alimenté divers courants de pensée et se sont développées simultanément à la politique de reconstitution du bocage ont joué un rôle essentiel dans l'évolution de cette dernière.

Dans les Côtes d'Armor, en Bretagne, où un programme de recherche spécifique a été consacré à l'analyse de la politique de reconstitution du bocage, diverses expériences témoignent de cette évolution de la conception de la politique et, à travers elle, d'une modification de la notion de paysage. La première expérience est conduite par une association de développement local, la Mission d'Initiative Rurale (MIR) du Pays du Mené qui a engagé une réflexion et des actions fondées sur un raisonnement conduit à l'échelle de bassins versants. Il ne s'agit plus ici de planter des haies de manière ponctuelle, mais de réfléchir et de réaliser les plantations en s'appuyant sur une compréhension du fonctionnement du territoire, afin de tenter de résoudre les problèmes créés par les excédents de lisier. La démarche prend donc appui à la fois sur une approche fonctionnelle du territoire envisagé du point de vue hydrologique et sur la discussion avec les agriculteurs. Chacun d'entre eux se voit mettre à sa disposition un relevé cartographique de son exploitation sur des photographies aériennes où apparaissent toutes les haies existantes : la réflexion consiste ainsi à déterminer les lieux stratégiques où les nouvelles plantations doivent être effectuées de manière d'une part à reconstituer un réseau, et d'autre part à agir sur le ruissellement des eaux. Il s'agit bien d'un raisonnement global qui intègre le fonctionnement écologique à l'échelle d'un petit bassin versant, dans la gestion territoriale d'une exploitation agricole. Peu à peu, l'action se porte sur un autre bassin versant, elle doit à terme couvrir l'ensemble du bassin situé dans le territoire d'action de la MIR.

L'autre expérience est celle de la CIDERAL (Communauté de communes de la région de Loudéac) qui a pour objectif « *l'amélioration du maillage bocager*<sup>5</sup> ». La démarche est « *participative* » : elle associe les agriculteurs à la conception du projet et à sa mise en œuvre. Dans un premier temps, un animateur local réalise une première ébauche de projet de plantations à partir d'un état des lieux du bocage et d'une analyse fine du fonctionnement du territoire. Dans un deuxième temps, il rencontre les agriculteurs volontaires et recueille leurs propositions de plantations qu'il croise avec son projet initial. Il rencontre ensuite les agriculteurs voisins pour tenter de les convaincre de planter en continuité avec les plantations décidées par le premier groupe d'agriculteurs. Enfin, à l'issue de ces entretiens individuels, il formalise un projet à l'échelle de la commune en articulant les différentes propositions de

---

<sup>5</sup>CIDERAL, Bilan du programme « Amélioration du maillage bocager » CIDERAL 1999/2001, août 2001, document non paginé.

haies ou de bosquets émanant des agriculteurs. Ce plan est ensuite présenté en séance publique à l'ensemble des agriculteurs pour validation : « *les plantations dont on ne voit pas l'utilité à l'échelle individuelle de son exploitation prennent un sens dès lors qu'elles s'insèrent dans un projet d'ensemble* » (citation de l'animateur). L'opération de replantation repose ici sur un travail approfondi d'animation auprès des agriculteurs qui ne s'arrête pas à l'élaboration du projet puisque l'animateur apporte ensuite un appui technique lors de la plantation, puis pour l'entretien des végétaux de manière à les pérenniser dans un réseau cohérent.

Ces expériences sont finalement assez différentes de la politique conduite par les institutions, Conseil Général, Conseil Régional, Chambre d'Agriculture et DDAF, même si elles mobilisent des fonds identiques (l'expérience de la CIDERAL est financée entre autres par la DDAF et le Conseil Général). Cependant, les politiques institutionnelles ont été transformées par les apports multiples des expérimentations de terrain, du milieu associatif ou de la communauté scientifique. Ces politiques qui ne faisaient que distribuer des « kilomètres de haies » ont changé ; elle ont maintenant intégré la réalisation de diagnostics globaux, d'analyses des territoires à l'échelle des communes ou des communautés de communes en cherchant à cartographier les actions de plantation (la cartographie des plantations était inexistante dans les périodes précédentes de la politique, il était alors impossible de localiser les plantations réalisées). Il reste que malgré cette évolution, la question de l'entretien des haies plantées n'est pas résolue, que les lieux d'implantation sont rarement hors des bordures de voies de communication et que la confection des talus est encore embryonnaire (certainement en raison de son coût beaucoup plus élevé que les plantations elles-mêmes).

L'évolution de la politique marque un changement d'échelle qui a une forte signification : en passant de l'Etat à la structure intercommunale (ou communale), l'objet de la politique change également d'échelle, de l'arbre au territoire ; celui-ci est alors un espace envisagé du point de vue de son fonctionnement social et politique (commune, communauté de communes) ou écologique (bassin versant).

## **CONCLUSION**

Dans les changements des politiques paysagères, notamment celle dont il est ici question, le rôle des relations entre les acteurs est primordial : entre le milieu scientifique, le milieu associatif, le milieu technique et le milieu politique se produisent des transferts de langages, qui modifient la politique et la conception de son objet : d'un paysage qui était à l'origine plutôt considéré pour sa fonction strictement productive, on est passé à une fonction décorative et ensuite à une multifonctionnalité qui exprime en même temps la complexité du fonctionnement du paysage et de la nature. Ces transferts se lisent dans le paysage. Ils ne se font pas indépendamment des individus eux-mêmes et des rapports qui se nouent entre eux lors de réunions ou de rencontres çà et là, à l'occasion de l'engagement de programmes de recherche ou d'actions politiques. Il est cependant difficile d'affirmer que cette dynamique est le seul fruit de la volonté d'élus. Elle est aussi parfois le résultat de hasards.

La trajectoire de la politique de reconstitution du bocage témoigne également de l'intégration progressive des événements climatiques : les inondations qui ont eu lieu, en 1973 dans la baie de Saint-Brieuc, et plus récemment dans divers bassins versants de Bretagne, ont influé sur la conception de la politique et ses modalités de mise en œuvre. Cependant, celle-ci est caractérisée, encore aujourd'hui, par le manque de lien avec les autres politiques et en particulier avec la politique agricole : cette dernière reste marquée par la recherche de l'augmentation de la production agricole qui a pour corollaire des effets paysagers indéniables contre lesquels la politique paysagère est encore mal armée.

S'il est certain que cette politique paysagère a connu une évolution qui prend en compte davantage de facteurs sociaux et écologiques, il reste à faire passer dans les faits de l'action politique la nécessité de l'articuler avec les autres politiques. C'est une tâche difficile, mais elle implique en tout cas également des modifications profondes dans l'enseignement du paysage et de la pratique du paysagisme qui demeure encore trop marqués par une conception formelle et insuffisamment sociale et économique.